

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2385

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* Sa capacité à développer la production de fruits et légumes, par une augmentation des surfaces, du nombre d'exploitations et d'exploitants, grâce à des prix rémunérateurs, une régulation des marchés, une répartition de la ressource en eau et un soutien à l'installation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement proposé par la Confédération paysanne pour le développement de la filière maraîchère.